

DEPARTEMENT
des
YVELINES
ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

N°23/070
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**TARIFS - LOCATION DES
EQUIPEMENTS SPORTIFS – REVISION (23)**

Date de convocation :
20 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 30

Représentés : 4

Votants : 34

Séance du 26 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 juin, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jacques MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire (sortie points n°33 et 34),

Brigitte BOIRON, Philippe BOUVIER (sortie point n°33), Sandrine COUTARD, Serge GODAERT (sortie point n°33), Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT (sortie point n°33), Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE (sortie point n°33), Anne VUAILLE, Marie-Odile COLATRELLA, Charles-Philippe MOURGUES, Magali NICOLLE, Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD.

Janick GEHIN (arrivée 21h40 point n°25), Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE (sortie point n°33), Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC, Amélie THEROND KERAUDREN.

ABSENTS EXCUSÉS :

Véronique BERTRAN DE BALANDA, Arthur DEHAENE, Marie-Alice BELS, Jean-Claude GIROT.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Véronique BERTRAN DE BALANDA à Brigitte BOIRON
Arthur DEHAENE à Yann QUENOT
Marie-Alice BELS à Jacques MYARD
Janick GEHIN à Tania GUNTHER-FUMAT jusqu'à son arrivée.

SECRETAIRE : Yann QUENOT est nommé SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Charles-Philippe MOURGUES, Conseiller Municipal ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDERANT que les tarifs de location des équipements sportifs sont, de manière habituelle, réévalués chaque année fin août – début septembre ;

CONSIDERANT qu'il est proposé d'appliquer une actualisation des tarifs de l'ordre de 4 % arrondis ;

CONSIDERANT qu'il est également proposé de créer un tarif permettant la mise à disposition des salles Jonquille et Lilas du CSC en demi-salle, grâce à la présence de cloisons mobiles ;

VU les Commissions conjointes Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication et Sport, Associations, Culture et Hippisme en date du 21 juin 2023 ;

Après avoir examiné et rejeté l'amendement présenté par le groupe Tous Pour Maisons-Laffitte,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 26, Jacques MYARD, Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA (pouvoir), Philippe BOUVIER, Sandrine COUTARD, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE (pouvoir), Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS (pouvoir), Charles-Philippe MOURGUES, Magali NICOLLE, Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD, Nicolas LJUBENOVIC.

Abstentions : 8, Janick GEHIN (pouvoir), Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Amélie THEROND KERAUDREN.


1 – D'APPROUVER la nouvelle grille tarifaire.

2 - DE L'APPLIQUER à compter du 1^{er} septembre 2023.

	Association Mansonnienne	Ecole privée ou extérieure	Entreprise Mansonnienne		Location à titre privé Mansonnien	Location de salle Extérieurs
	Tarif à l'heure	Tarif à l'heure	Tarif à l'heure	Forfait 1h /semaine/an	Tarif à l'heure	Tarif à l'heure
Salle Freddy Leroux	61 €	38 €	83 €	869 €	76 €	109 €
Salle Jonquille	61 €	38 €	83 €	869 €	76 €	109 €
1/2 salle Jonquille	32 €	19 €	42 €	435 €	38 €	55 €
Salle Lilas	61 €	38 €	83 €	869 €	76 €	109 €
1/2 salle Lilas	32 €	19 €	42 €	435 €	38 €	55 €
Salle A	61 €	38 €	83 €	869 €	76 €	109 €
Salle B	61 €	38 €	83 €	869 €	76 €	109 €
Dojo	61 €	38 €	83 €	869 €	76 €	109 €
Salle des Jeux de l'esprit	61 €	38 €	83 €	869 €	76 €	109 €
Terrain beach Volley	61 €	38 €	83 €	869 €	76 €	109 €
Terrain basket-ball extérieur	61 €	38 €	83 €	869 €	76 €	109 €
Terrain de handball extérieur	61 €	38 €	83 €	869 €	76 €	109 €
Salle de réunion	19 €	11 €	29 €	327 €	23 €	38 €
Salle Mansart	19 €	11 €	29 €	327 €	23 €	38 €
Court de tennis extérieur	24 €	18 €	34 €	381 €	28 €	60 €
Court de tennis couvert	34 €	28 €	45 €	490 €	38 €	71 €
Court de squash	29 €	23 €	40 €	435 €	33 €	66 €
Omnisports CSC	136 €	55 €	158 €	1 848 €	142 €	180 €
Omnisports POPD	142 €	55 €	165 €	1 957 €	148 €	190 €
Omnisports Colbert	132 €	55 €	153 €	1 957 €	136 €	168 €
Salle de boxe	61 €	38 €	82 €	869 €	76 €	109 €
Terrain synthétique football	108 €	41 €	141 €	1 957 €	114 €	148 €
Terrain stabilisé	66 €	41 €	98 €	1 034 €	71 €	104 €
Terrain gazon naturel	130 €	41 €	163 €	1 957 €	136 €	168 €
Terrain honneur	142 €	41 €	175 €	2 065 €	148 €	180 €

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 26 juin et publiée le 29 juin 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20230626-23-070-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023